

Modalités pour les préinscriptions des enfants durtolois au centre de loisirs de Nohanent pour les vacances scolaires 2026.



Le Centre de loisirs de Nohanent (CLEN) accueille **prioritairement** les enfants scolarisés sur la commune de Durtol et dont les parents sont domiciliés à Durtol.

L'accueil est possible aux petites vacances (Toussaint, février et Printemps) et aux vacances d'été (le premier mois).

Une convention établie entre la commune de Durtol et la commune de Nohanent définit le nombre maximum de places pour les enfants Durtolois. La capacité d'accueil est donc limitée.

Les formules d'inscription proposées sont :

- Soit un forfait 3 jours consécutifs glissants (Lundi, Mardi et Mercredi ou Mercredi, Jeudi, Vendredi) possible que pour les vacances de Toussaint, de Février et de Printemps,
- Soit un forfait à la semaine possible pendant les vacances de Toussaint, de février et de Printemps. Ce forfait à la semaine est **obligatoire** pour les vacances d'Été.

Modalités de Préinscription :

Les préinscriptions se font sur Internet avec un formulaire en ligne (voir dates ci-dessous).

Pour les enfants Durtolois les préinscriptions se font **uniquement** avec le formulaire proposé par la commune de Durtol.

Le lien pour accéder au formulaire est **diffusé sur Intramuros** (application mobile de notre commune) **quelques jours avant le début des préinscriptions**. La date et l'horaire d'activation du lien sont également précisés.

Les directrices du CLEN vous contacteront une dizaine de jours plus tard après la préinscription pour confirmer l'acceptation de votre enfant en fonction des places disponibles (le nombre maximal de places est fixé par la convention).

Calendrier d'ouverture des formulaires :

- la semaine du 5 janvier 2026 pour les vacances de février 2026
- la semaine du 2 mars 2026 pour les vacances de printemps 2026
- la semaine du 18 mai 2026 pour les vacances d'été 2026
- la semaine du 14 septembre 2026 pour les vacances de Toussaint 2026.

Critères retenus pour l'attribution des places disponibles (vote du conseil municipal du 17 décembre 2024)

Un au moins des parents de l'enfant habite DURTOL	H
Enfant scolarisé à Henri POURRAT	S
Un au moins des parents travaille à Durtol	T

Priorité	Critères retenus
1	H+ S
2	H
3	T+ S
4	T
5 (en cas de place disponible)	S

Priorité d'attribution des places en suivant l'ordre d'inscription sur le questionnaire (horodateur) en cas d'égalité au niveau des critères précités.

Pour toute question vous pouvez envoyer un mail à centre.aere@durtol.fr